

CAMPING MUNICIPAL « LE BORD DU LAC »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Camping municipal Le Bord du Lac
687 Route du Bord du Lac
38850 BILIEU
Tél : 04 76 06 67 00
N° Siret : 213 800 436 00064
e-mail : camping@ville-bilieu.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

approuvées par le Conseil municipal le 27 mars 2025

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le Camping municipal Le Bord du Lac, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous.

Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables dès la commande passée et pendant toute la durée du séjour. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète aux présentes conditions générales et d'avoir pris connaissance du règlement intérieur.

CONDITIONS DE RÉSERVATION

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du gestionnaire du camping, après réception de l'acompte et du contrat de réservation complété et signé avec l'acceptation des conditions générales de vente et du règlement intérieur du camping.

Le camping est libre d'accepter ou refuser les réservations en fonction de la disponibilité et de façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée.

La réservation d'un emplacement ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ou céder votre réservation sans l'accord du gestionnaire du camping.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

Emplacement de camping

Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente + la voiture, la caravane ou le camping-car, l'accès aux sanitaires et aux structures d'accueil suivant les tarifs validés par la délibération n°2025-13 du 27 mars 2025. La location d'un emplacement ne peut se faire à partir d'une nuit minimum.

Le nombre de personnes maximum par emplacement est de 6.

Location

Les hébergements locatifs sont constitués de deux chambres, un salon, un coin kitchenette et une salle de bain. Ils sont équipés de vaisselle, oreillers et couvertures mais les produits consommables et la literie sont à apporter par le client (produits de nettoyage, draps, taies d'oreillers, ...). Le forfait de base est de une à six personnes.

La location des locatifs se fait à la nuitée en basse et moyenne saison, et à la semaine du samedi au samedi en haute saison.

Lors de périodes de « ponts », 1er mai, 8 mai, Ascension et Pentecôtes, les locations hébergement se font sur 2 nuit minimum.

Pour les locations long séjour, de 30 à 90 jours, une remise de 5 % sera appliquée sur l'ensemble de la facture, hors EDF et taxes de séjours.

Pour les séjours de plus de 3 mois, le tarif résident sera appliqué, quel que soit la durée du séjour de plus de 90 jours.

Le camping municipal Le Bord du Lac se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieurs à la capacité de l'hébergement loué.

Frais de réservation

Le camping municipal Le Bord du Lac ne facture pas les frais de réservations sur les locations ou emplacements.

TARIFS ET TAXE DE SEJOUR

Les prix indiqués sont valables pour l'année en cours.

Le tarif de la taxe de séjour est fixé par délibération de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais chaque année. Son montant, de 0.22€, s'applique par nuit à toute personne de plus de 18 ans.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Pour toute réservation effectuée avant le début du séjour, un acompte de 30% du prix du montant total des prestations réservées doit être payé à la réservation. Le solde doit être payé au plus tard à l'arrivée de votre séjour.

Pour les locations de passage, la totalité du séjour doit être payé à l'arrivée.

Le paiement des prestations s'effectue dans le cadre de la régie municipale par virement, chèque, carte de crédit, espèces ou chèque vacances.

ABSENCE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournis à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

- Modification de votre séjour

Le client peut demander la modification de son séjour au sein du camping (date et/ou type d'hébergement) sur demande écrite auprès du gestionnaire du camping (courrier ou-mail). Le gestionnaire du camping pourra accepter la modification suivant les disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions d'annulation.

Toute demande d'augmentation de la durée du séjour sera réalisée selon les disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

Toute demande de diminution de la durée du séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

- Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

- Annulation du fait du Camping municipal Le Bord du Lac

En cas d'annulation du fait du Camping, le séjour sera totalement remboursé au prorata des jours perdus, sauf en cas de force majeure. Cependant, cette annulation ne pourra pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

- Annulation du fait du client

Aucun remboursement ne sera effectué. Les sommes restent acquises au camping.

En cas de décès d'un client, de son conjoint ou enfants, les sommes acquises seront remboursées intégralement avec justificatif.

VOTRE SÉJOUR

- La réception est ouverte :

	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
lundi	9H30/12H 14H/18H	9H/12H 14H/18H	8H30/12H 14H/19H
mardi	9H30/12H 14H/18H	9H/12H 14H/18H	8H30/12H 14H/19H
mercredi	9H30/12H 14H/18H	9H/12H 14H/18H	8H30/12H 14H/19H

jeudi	9H30/12H 14H/18H	9H/12H 14H/18H	8H30/12H 14H/19H
vendredi	9H30/12H 14H/18H	9H/12H 14H/18H	8H30/12H 14H/19H
samedi	9H30/12H 14H/18H	9H/12H 14H/18H	8H30/12H 14H/19H
dimanche	9H30/12H 14H/18H	9H/12H 14H/18H	8H30/12H 14H/19H

En dehors de ces horaires un numéro d'urgence sera mis en place.

- Arrivée
 - Pour les emplacements : l'arrivée se fait entre 15h30 et 19h00, aux heures d'ouverture de la réception.
 - Pour toute arrivée en dehors de ces horaires, contacter la réception qui acceptera selon les possibilités. A la remise des clés de votre location, une caution de 80 € pour le réfrigérateur, 30 € pour la prise caravane et de 10€ par badge (deux badges maximum) d'accès au pré, sera demandée.
 - Pour les hébergements locatifs : l'arrivée se fait entre 15h30 et 19h00 aux heures d'ouverture de la réception.
 - Pour toute arrivée en dehors de ces horaires, contacter la réception qui acceptera selon les possibilités. A la remise des clés de votre location, une caution de 250 € sera demandée pour le locatif, 80 € pour le ménage et 10€ par badge (deux badges maximum) d'accès au pré.
 - Départ : Pour tout départ, un passage par la réception est obligatoire, notamment pour la restitution des cautions.
 - Pour les emplacements : le départ se fait avant midi.
 - Pour les hébergements locatifs : au jour du départ indiqué sur le contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin. Le rendez-vous d'état des lieux doit être pris à l'arrivée ou a minima la veille du départ. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté et un inventaire sera effectué. Tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution de 250 € ne sera pas encaissée. Elle sera conservée à l'accueil du camping et sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.
- Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur de 80 € TTC vous sera demandé.
- Pour tout départ retardé, il vous sera facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur après accord du camping.
- Badge d'accès au pré du Camping
Un badge (deux badges maximum) d'accès au pré sera remis par emplacement et/ou hébergement au moyen d'une caution de 10€ par badge. La caution ne sera pas encaissée.

Elle sera conservée à l'accueil du camping jusqu'à restitution du badge la veille du départ. Si le badge est perdu ou cassé, la caution sera encaissée.

FORCE MAJEURE

Le camping décline toute responsabilité pour les perturbations, interruptions ou empêchements de séjour causés par des événements qui pourrait être qualifié de force majeure.

La force majeure est qualifiée par tout événement échappant au contrôle du camping et qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.

Sont entendus comme cas de force majeure : les conditions météorologiques empêchant la réalisation de la prestation, les actes de toute autorité civile ou militaire, de fait ou de droit, guerre mobilisation, révolte, grève totale ou partielle, incendie ou inondation, fermeture administrative, accidents, émeutes. En cas de survenance d'un événement qualifié de force majeure, le camping se réserve le droit de suspendre ses obligations, sans qu'aucun préjudice ou demande de dommages et intérêts ne lui soit imputable. Si l'évènement de force majeure n'est que temporaire, l'obligation est suspendue, à moins que le retard qui en résulte ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif la résolution du contrat peut s'opérer de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations.

RÉCLAMATIONS

Les réclamations relatives au déroulement du séjour doivent être portées à la connaissance du gestionnaire du camping dans les plus brefs délais qui s'efforcera de trouver rapidement une solution.

TRIBUNAL COMPÉTENT

Tous les litiges auxquels les opérations de vente conclues en application des présentes conditions générales de ventes pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolus entre le camping et le client seront soumis au tribunal administratif de Grenoble.

DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles des clients sont collectées et traitées par le camping. Certaines données sont indispensables pour gérer la réservation du séjour du client et seront également utilisées pour lui adresser des informations et/ou des offres promotionnelles. Conformément à l'article 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés », le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Pour exercer ce droit, veuillez nous adresser par courrier et de manière claire vos noms, prénoms, adresse et le cas échéant votre numéro de client à :

Camping Le Bord du Lac
687 Route du Bord du Lac
38850 BILIEU

Jean-Yves PENET
MAIRE
Commune de BILIEU

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*



10/11/2011
10/11/2011
10/11/2011

